



# **Diplôme Inter-Universitaire des Services de Santé et de Secours Médical des Services Départementaux d'Incendie et de Secours**

**Santé Publique – Santé Travail**

**Travail d'Application Tutoré – année 2013  
EAD 7<sup>ème</sup> PROMOTION**

**Une petite pilule ?**

**Hélène DOSTES**

**Service Départemental d'Incendie et de Secours  
du Gers (32)**

Tuteur universitaire :  
Infirmier Isabelle DUBOS

Référents sapeurs-pompiers :  
Médecin Isabelle BALLENGHEIN  
Lieutenant Laurent CONDOMINE

## Remerciements.

*A Florent,  
pour sa précieuse aide logistique entre autre.*

*A Isabelle Dubos,  
pour ses conseils avisés.*

*A Isabelle et Laurent,  
pour avoir accepté si aimablement la responsabilité de mon  
tutorat.*

*A l'ensemble des participants à mes enquêtes,  
infirmiers et médecins de toute la France,  
et sapeurs pompiers du Gers,  
pour les données si précieuses qu'ils m'ont fournies.*

*A mon équipe,  
pour leur support si chaleureux envers leur ingérable.*

*A ma famille,  
pour leur soutien quotidien et milles autres choses.*

## **Sommaire.**

<b>Résumé et Mots-clés .....</b>	<b>p. 1</b>
<b>1/ Introduction .....</b>	<b>p. 2</b>
<b>2/ Etat des lieux et Problématique .....</b>	<b>p. 2</b>
<b>A/ Les médicaments psychotropes .....</b>	<b>p. 2</b>
<b>B/ La problématique chez les sapeurs pompiers .....</b>	<b>p. 4</b>
<b>3/ Méthode d'enquête et Résultats .....</b>	<b>p. 5</b>
<b>A/ L'enquête auprès des chefferies SSSM .....</b>	<b>p. 6</b>
<b>B/ L'enquête auprès des sapeurs pompiers gersois .....</b>	<b>p. 7</b>
<b>4/ Analyse des Résultats et Discussion .....</b>	<b>p. 8</b>
<b>5/ Conclusion .....</b>	<b>p. 10</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>p. 11</b>
<b>Table des Sigles .....</b>	<b>p. 12</b>

**Annexes**

## **Résumé.**

La consommation de médicaments psychotropes en France est une des plus élevées d'Europe. Ces médicaments provoquent des effets secondaires augmentant potentiellement les risques pour les professions à caractère dangereux, comme celle de sapeur pompier.

Ce travail est donc plus particulièrement centré sur la consommation des médicaments psychotropes chez les sapeurs pompiers et son dépistage, à l'aide d'une double enquête. La première partie réalisée auprès des chefferies SSSM de métropole (97,8% de répondants) a permis d'établir que le dépistage des médicaments psychotropes lors des visites médicales d'aptitude n'est majoritairement pas réalisé, dans seulement 12% des SDIS, et jamais réalisé en systématique, seulement dans certaines situations particulières, notamment les visites de recrutement et celles de renouvellement de permis poids lourds. La recherche de la consommation lors d'un incident de service n'est jamais réalisée. Le test utilisé est dans 100% des cas urinaire, couplé avec la recherche des stupéfiants illégaux, ou réalisé en plus si positivité de ces derniers.

La seconde moitié de l'enquête concerne la consommation médicamenteuse réelle des sapeurs pompiers gersois, évaluée sur un échantillon représentant 8% de la population ciblée. Elle révèle que la consommation est de l'ordre de 12%, moins que les chiffres de référence nationaux, mais il existe des limites dues à la confidentialité de recueil des données. La déclaration de cette consommation lors des visites médicales est minoritaire, ainsi que la connaissance des effets secondaires de ces substances, avec au contraire une majorité de consommateurs intervenants sous influence, et s'étant déjà sentis en situation dangereuse.

## **Mots-clés.**

Dépistage / Consommation / Médicaments psychotropes / Sapeurs pompiers

## **1/ Introduction.**

Octobre 2012, un rapport d'expertise médicale de l'INSERM fait la une des médias : un français sur 5 consommerait régulièrement des médicaments psychotropes.

Quelle réalité se cache derrière ce chiffre ? Médicament psychotrope : pour quoi, pour qui ? Les sapeurs pompiers sont – ils également concernés par cette consommation, d'une part au niveau national, et plus particulièrement dans le Gers ?

C'est tout l'objet de ce travail, qui va consacrer sa première partie à définir les médicaments psychotropes et la problématique engendrée par leur consommation chez les sapeurs pompiers. Dans la deuxième partie sera décrite l'enquête réalisée, d'une part auprès de toutes les chefferies SSSM des SDIS de métropole, et d'autre part auprès des sapeurs pompiers du Gers, ainsi que les résultats obtenus, qui seront enfin analysés dans la troisième partie.

## **2/ Etat des lieux et Problématique.**

### **A/ Les médicaments psychotropes.**

#### **➤ Définition et classification.**

Un médicament psychotrope est une substance chimique qui a pour effet de modifier le psychisme, également appelé substance psychoactive. Il a pour objectif d'atténuer ou de faire disparaître une souffrance psychique : anxiété, dépression, troubles du sommeil. Selon leur action, ces médicaments vont se répartir en 4 grandes classes :

- *Les tranquillisants ou anxiolytiques* : agissent sur l'angoisse et les manifestations de l'anxiété. Beaucoup de tranquillisants appartiennent à la famille chimique des benzodiazépines.
- *Les somnifères ou hypnotiques* : induisent ou prolongent le sommeil, il s'agit là encore souvent de benzodiazépines.

- *Les neuroleptiques ou antipsychotiques* : utilisés dans le traitement des maladies mentales lourdes de type psychoses, ils ont une action sur le délire ou les hallucinations.
- *Les antidépresseurs* : utilisés pour traiter la dépression caractérisée par de nombreux symptômes (tristesse, fatigue, troubles de l'appétit et du sommeil, perte de l'envie de vivre avec risque de passage à l'acte, ...).

Une réglementation spécifique existe concernant la commercialisation, la prescription, ainsi que la délivrance des médicaments psychotropes. Ils sont classés comme « substances vénéneuses », et à ce titre, après obtention de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), sont exclusivement délivrés sur prescription médicale en pharmacie. Depuis 1991, la prescription d'anxiolytiques est limitée à 12 semaines maximum, et 4 semaines pour les hypnotiques. Le renouvellement doit être fait lors d'une nouvelle consultation médicale après ré-évaluation de l'intérêt du traitement. Leur publicité est également réglementée.

➤ Effets indésirables.

Les effets de ces médicaments vont varier en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent, de la dose administrée et de la sensibilité de chaque consommateur. Parmi les principaux effets indésirables se retrouvent très fréquemment :

- diminution de la vigilance et des réflexes,
- somnolence,
- excitation.

Les benzodiazépines, très utilisées car elles ont une action à la fois anxiolytique, sédative, anti-convulsivante, myorelaxante et amnésiante, induisent pour leur part des effets secondaires supplémentaires spécifiques :

- risque de dépendance important, d'où la durée légale limitée de prescription,
- perte de mémoire des faits récents,
- désinhibition,
- actes incontrôlés.

De manière générale, ces effets secondaires rendent dangereuse la conduite d'un véhicule ou l'utilisation d'une machine. Il faut également noter que la consommation associée d'alcool ou de tout autre produit psychoactif licite ou illicite majore l'effet sédatif des médicaments.

➤ Consommation.

Selon le rapport de l'INSERM publié en octobre dernier, en 2010, 18% de la population française déclare avoir consommé au moins un médicament psychotrope, et ¼ des assurés sociaux ont bénéficié d'un remboursement concernant ce type de médicaments. La consommation de médicaments psychotropes en France est parmi les plus élevées d'Europe : 2<sup>ème</sup> consommateur d'hypnotiques (dont benzodiazépines), et 4<sup>ème</sup> de benzodiazépines à visée anxiolytique.

L'OFDT publie pour sa part régulièrement des données concernant la consommation de toutes les substances psychoactives, parmi lesquelles l'alcool, le cannabis, les différentes drogues illicites, ainsi que les médicaments psychotropes, pour lesquels les derniers chiffres disponibles de juin 2013 sont de l'ordre de 16 millions d'expérimentateurs, dont 11 millions d'usagers dans l'année, soit 18,3% des 18-75 ans. De plus, cette consommation est en augmentation de 3% entre 2005 et 2010.

La prescription des médicaments psychotropes en France est réalisée dans 90% des cas par les médecins généralistes. Outre la question de l'information complète faite au patient, se pose également le problème de la durée anormale de prescription, environ 2 ans, très largement supérieure aux recommandations, qui montre une nette chronicité du traitement.

Enfin, n'oublions pas que du fait de leurs propriétés psychoactives, les médicaments psychotropes sont parfois consommés en dehors de tout contexte médical, et font l'objet de détournements voire de trafic au même titre que les drogues illicites.

B/ La problématique chez les sapeurs pompiers.

L'objectif principal de la médecine préventive du SSSM est de promouvoir et maintenir l'aptitude des agents, mais également de garantir leur sécurité et celle des victimes en opération. Les effets secondaires induits par la consommation de

médicaments psychotropes, bien que licite, sont de nature à augmenter le risque d'incident ou sur-accident lors de missions déjà classées comme dangereuses par la législation française. Le facteur de risque « médicaments psychotropes » doit donc être considéré au même titre que les facteurs de risque « alcool », « cannabis » ou « drogues illicites », surtout quand on sait que les médicaments psychotropes arrivent en 3<sup>ème</sup> position des substances psychoactives consommées, après l'alcool et le tabac, mais devant le cannabis, et que les consommateurs dans l'année de médicaments psychotropes sont 3 fois plus nombreux que ceux de cannabis.

A l'heure actuelle, il n'existe pas de politique de prévention du risque « médicaments psychotropes » au sein du SDIS du Gers. Celle-ci va correspondre à la fois à une évaluation de ce risque, par une estimation de la consommation chez les sapeurs pompiers du Gers, mais également à des actions de dépistage et d'information sur les risques encourus.

Tout ceci met en évidence deux axes à explorer :

- Existe-t-il déjà au sein des SDIS de métropole des actions de dépistage de la consommation de produits psychoactifs, et plus particulièrement des médicaments psychotropes, et quelles sont-elles ?
- Une telle prévention est-elle nécessaire au sein du SDIS du Gers, à savoir retrouve t-on réellement une concordance avec les chiffres nationaux de consommation de médicaments psychotropes ? Les sapeurs pompiers consommateurs ont-ils été informés des effets secondaires et de leurs possibles répercussions ?

### **3/ Méthode d'enquête et Résultats.**

Pour répondre à cette problématique, deux enquêtes bien distinctes sont nécessaires : la première auprès des chefferies SSSM de tous les SDIS de métropole, afin d'établir un état des lieux national du dépistage de la consommation de médicaments psychotropes chez les sapeurs pompiers, la seconde à l'échelle locale concernera l'estimation de la consommation réelle des sapeurs pompiers gersois.



## A/ L'enquête auprès des chefferies SSSM.

Elle est réalisée à l'aide d'un questionnaire constitué d'un tableau à compléter, concernant les dépistages effectués pour chaque type de produits psychoactifs, en suivi régulier ou lors d'accident de service, et les moyens utilisés (Cf. Annexe 1). Ce questionnaire a dans un premier temps été diffusé électroniquement par mail, les SDIS non répondants ayant été dans un second temps contactés par téléphone, pour un taux de participation final de 97,8% (89 SDIS, BSPP exclue).

Type de consommation dépisté :	Lors des visites médicales d'aptitude	Lors d'un incident ou accident de service	Mode de dépistage
<b>Alcool</b>	<p>6% oui 41% non 53% occas</p>	<p>6% oui 73% non 21% occas</p>	<p>Sanguin : <b>67%</b></p> <p>Ethylotest ou Ethylomètre : <b>33%</b></p>
<b>Cannabis</b>	<p>13% oui 41% non 47% occas</p>	<p>8% occas 92% non</p>	<b>100%</b> Urinaire
<b>Drogues illicites : héroïne, cocaïne, amphétamines, LSD, ...</b>	<p>2% oui 58% non 40% occas</p>	<p>6% occas 94% non</p>	<b>100%</b> Urinaire
<b>Médicaments psychotropes : anxiolytiques, benzodiazépines, hypnotiques, ...</b>	<p>12% occas 88% non</p>	<p>1% occas 99% non</p>	<b>100%</b> Urinaire

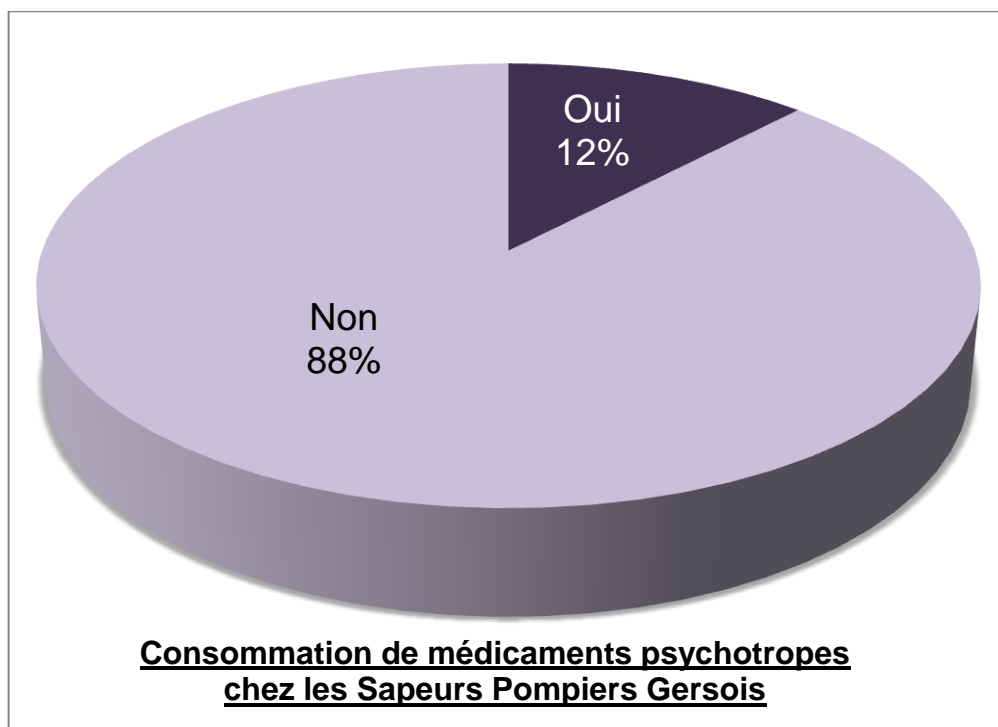
## B/ L'enquête auprès des sapeurs pompiers gersois.

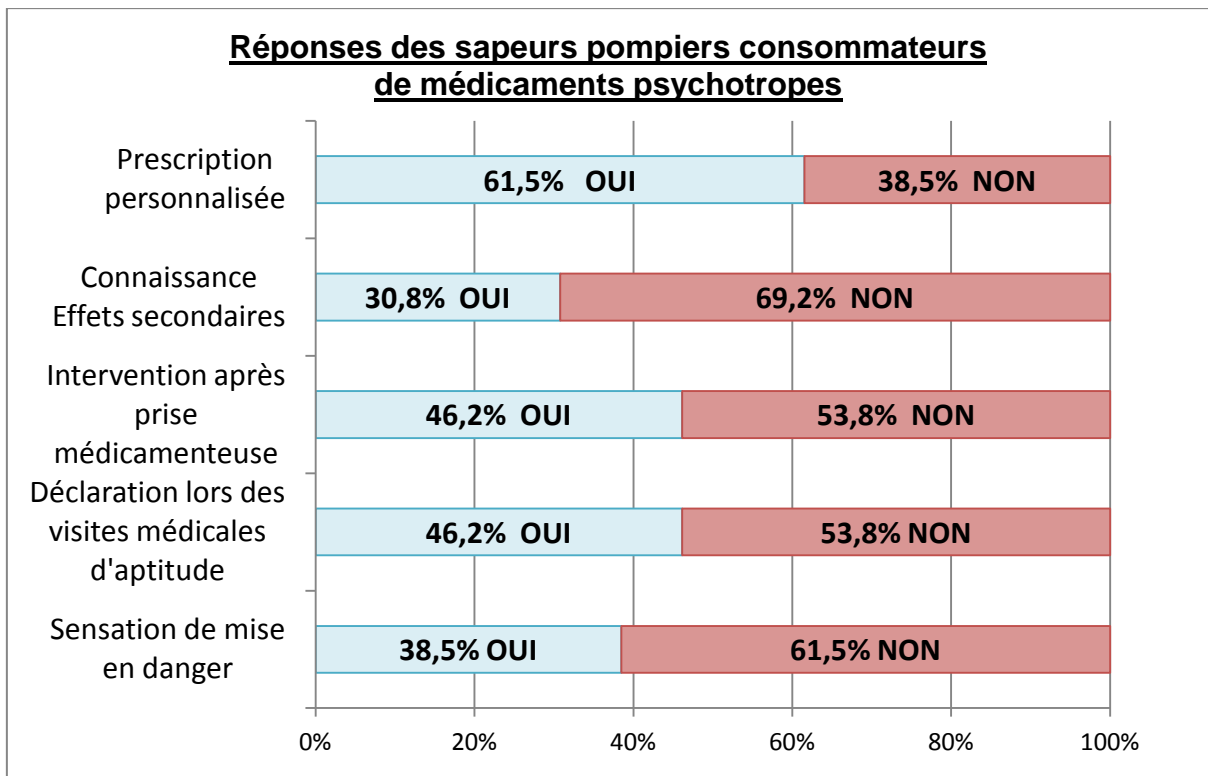
Elle a été réalisée grâce à un court questionnaire comportant 6 questions fermées (Cf. Annexe 2), avec 2 objectifs principaux :

- Evaluer la consommation réelle de médicaments psychotropes,
- Estimer le niveau de connaissance des consommateurs des effets secondaires et des possibles interactions avec les missions de sapeurs pompiers.

Les questionnaires sous format papier ont été diffusés par courrier interne du 1<sup>er</sup> au 20 juillet dans les casernes par l'intermédiaire des chefs de centre. Du fait du caractère sensible des informations recherchées, et du mode de diffusion peu confidentiel (passage par la hiérarchie directe), le questionnaire ne comportait volontairement aucune question permettant de lever l'anonymat (âge, sexe), ce qui réduit quelque peu les possibilités d'exploitation pour un dépistage ciblé, mais vise à obtenir des données fiables en terme de pourcentage réel de consommation de la population sondée.

L'enquête a permis de récolter 107 questionnaires, cet échantillon représentant 8,4% des sapeurs pompiers volontaires gersois.





#### **4/ Discussion autour des résultats.**

L'enquête auprès des chefferies SSSM a permis de mettre en évidence que seulement 14,6% des SDIS (13) n'ont aucune politique de dépistage de la consommation de substances psychoactives, toutes confondues : alcool, cannabis, drogues dures et médicaments. Dans le cas contraire, 12% des SDIS (11) dépistent l'ensemble des substances, alors que 47% des SDIS (42) se contentent de tester la consommation de cannabis, sans tester les benzodiazépines. L'ordre de réalisation du dépistage au niveau national est donc en premier lieu l'alcool, puis le cannabis, suivi des drogues dures et dans une moindre mesure les psychotropes médicamenteux, alors que les chiffres officiels de consommation à l'échelle nationale placent les médicaments devant le cannabis, avec trois fois plus de consommateurs.

De plus, il est très intéressant de préciser que les dépistages de cannabis, stupéfiants et médicaments, sont très rarement fait de manière systématique à toutes les visites d'aptitude. Ils s'exercent dans un cadre réglementé, avec accord des instances (Commissions d'Hygiène et de Sécurité, et règlement intérieur), et information de la personne testée. Il s'agit d'un dépistage occasionnel essentiellement lors des visites de recrutement dans la majorité des cas (exception de quelques SDIS pour les visites de renouvellement permis poids lourds), comme

si, une fois recruté, un sapeur pompier ne pouvait devenir consommateur de telles substances, autant légale qu'illégale. Pourtant, on pourrait penser que le caractère stressant, voire traumatisant, de certaines missions aurait au contraire tendance à favoriser la consommation d'anxiolytique.

Le mode de dépistage principalement utilisé est un test urinaire composé de plusieurs bandelettes spécifique à chaque substance recherchée. Le test standard comprend 5 bandelettes pour les stupéfiants illégaux, qui peut être complété par une autre série de 5 bandelettes pour les médicaments, d'où un surcoût pour le dépistage de ces molécules, qui plus est légales, qui peut être une limite importante au dépistage. Il existe également la possibilité de créer ses propres tests avec les molécules de son choix, mais là aussi, le coût peut s'avérer trop élevé pour des budgets toujours plus serrés.

C'est ainsi que certains SDIS ne testent pas les benzodiazépines d'emblée avec les autres psychotropes illégaux, mais uniquement en cas de positivité, laissant penser qu'il y a un lien entre ces deux consommations, alors que c'est très rarement le cas. Un élément qui revient aussi régulièrement dans les réponses des SSSM est que lors de l'interrogatoire médical est posée la question de la consommation de médicaments. Pourtant l'enquête auprès des SP gersois montrent que plus de la moitié des consommateurs ne déclarent rien lors de l'interrogatoire, et qu'ils sont la même proportion à intervenir en mission sapeur pompier sous influence médicamenteuse récente.

La partie « sapeur pompier » gersoise de l'enquête retrouve 12% de consommateurs de médicaments psychotropes, sur un échantillon représentatif (8%), soit, il est vrai, un peu moins que les études INSERM et OFDT (18-20%), tout en sachant que la confidentialité du circuit de recueil a été un frein important lors de l'enquête (diffusion par les chefs de centre pour le SSSM). De ce fait, la consommation gersoise réelle est certainement sous estimée, même si la proportion déclarée n'est pas du tout négligeable. L'autre élément important à signaler est qu'il existe un parallèle entre les chiffres concernant la connaissance des effets indésirables des médicaments consommés, et la sensation de mise en danger, environ 2/3 des consommateurs dans les deux cas. Pourtant, le mode d'obtention des produits est inversement proportionnel, car il s'agit d'une prescription

personnalisée pour 2/3 des consommateurs. On peut donc penser que l'information sur les effets secondaires n'est pas efficace, aussi bien celle faite par les médecins généralistes, principaux prescripteurs de ces traitements, ainsi que celle disponible sur le produit lui-même, clairement identifiée par un pictogramme informatif présent sur chaque emballage de médicament de niveau 2 (prudence) ou 3 (interdiction de conduire).

Enfin, en ce qui concerne le dépistage lors d'incident de service, certains SDIS ont mis en avant que le rôle du SSSM est avant tout celui d'une médecine préventive, qui ne peut donc pas se situer du côté répressif, car cela pourrait altérer la relation de confiance existant avec les sapeurs pompiers. S'ajoute à cela le fait que si un dépistage lors d'un accident se révèle positif pour des substances illégales, il existe une obligation de dénonciation aux forces de l'ordre. De ce fait, la majorité des SDIS laissent le soin aux forces de l'ordre de procéder directement aux contrôles sur place lors d'incidents s'ils le jugent nécessaire. La difficulté supplémentaire pour le cas ici étudié est que les médicaments psychotropes sont légaux, leur consommation n'est pas réglementée et il n'existe pas donc pas de dépistage par les autorités.

## **5/ Conclusion.**

Au niveau national, le risque « médicaments psychotropes » est assez peu dépisté au sein des SDIS (12%). Pourtant la consommation de ce type de médicaments, ainsi que les conséquences possibles, semblent être bien réelles au vu des données gersoises : 12% de consommateurs, dont 2/3 qui interviennent en mission sous influence et se sont déjà sentis en situation dangereuse. Mais que faire en cas de positivité à ces médicaments légaux, et parfois nécessaires ?

Les programmes de prévention spécifiques aux médicaments psychotropes destinés à la population générale étant très rares, il paraît opportun au vu de ces résultats de faire un effort particulier d'information sur les populations à risque de sur-accident que représentent les sapeurs pompiers, soit lors des visites médicales personnelles, soit par des campagnes d'information dans les casernes.

## **Bibliographie.**

### **Publications.**

Drogues, Chiffres clés, Ed. OFDT, 5<sup>ème</sup> édition, juin 2013, 8 pages.

Drogues et dépendances, le livre d'information, Edition INPES, 2<sup>ème</sup> édition, mars 2007, 180 pages. [www.drogues-dependance.fr](http://www.drogues-dependance.fr)


INSERM. Médicaments psychotropes : Consommations et Pharmacodépendances. Collection Expertise collective, Ed. INSERM, Paris, 2012  
[www.inserm.fr/index.php/thematiques/sante-publique/expertises-collectives](http://www.inserm.fr/index.php/thematiques/sante-publique/expertises-collectives)

Rapport d'expertise : Etat des lieux de la consommation de benzodiazépines en France, Ed. AFSSAPS, janvier 2012, 48 pages.

### **Sites Internet.**

 [www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)

Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES)

 [www.drogues.gouv.fr](http://www.drogues.gouv.fr)

Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT)

 [www.ofdt.fr](http://www.ofdt.fr)

Observatoire Français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

 [www.infirmiersapeurpompier.com/annuaire\\_SSSM\\_06.html](http://www.infirmiersapeurpompier.com/annuaire_SSSM_06.html)

Association Nationales des Infirmiers de Sapeurs-Pompiers (ANISP), annuaire des SSSM des SDIS de France

## **Table des Sigles.**

**AFSSAPS** : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé,  
remplacée en mai 2012 par :

**ANSM** : Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé

**AMM** : Autorisation de Mise sur le Marché

**BSPP** : Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (sous statut militaire).

**INPES** : Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé

**INSERM** : Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale

**OFDT** : Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies

**SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours

**SP** : Sapeurs Pompiers

**SSSM** : Service de Santé et de Secours Médical

## **Annexes.**

### **Annexe 1**

Questionnaire chefferie SSSM.

### **Annexe 2**

Questionnaire Sapeur Pompier.

### **Annexe 3**

Liste des contacts des SDIS.

### **Annexe 4**

Tableau synthétique complet des réponses SSSM par département.

### **Annexe 5**

Lettre du médecin chef Gilles Paloque autorisant la soutenance du TAT.





GERS

SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL

ISP Hélène DOSTES

Compagnie LOMAGNE - CIS MIRADOUX

## **QUESTIONNAIRE CHEFFERIE SSSM**

Dans le cadre du diplôme inter-universitaire de santé publique - santé au travail de ma formation initiale, je réalise un travail d'application tutoré axé sur la consommation de médicaments psychotropes légaux par les sapeurs pompiers.

Pour étayer mon état des lieux, je réalise une enquête auprès des chefferies de santé de plusieurs SDIS, sous la forme du questionnaire ci-dessous. Je vous remercie par avance de l'attention que vous y porterez et de vos réponses.

<b>Votre SDIS ..... réalise t-il un dépistage de la consommation :</b>	<b>Lors des visites médicales d'aptitude</b>	<b>Lors d'un incident ou accident de service</b>	<b>Mode de dépistage</b>
- D'alcool	Oui, systématiquement Oui, occasionnellement Non jamais *	Oui, systématiquement Oui, occasionnellement Non jamais *	Ethylotest Sanguin : alcoolémie, Gamma GT, CDT *
- De cannabis	Oui, systématiquement Oui, occasionnellement Non jamais *	Oui, systématiquement Oui, occasionnellement Non jamais *	Urinaire Salivaire Sanguin *
- De drogues illicites : héroïne, cocaïne, amphétamines, LSD, ...	Oui, systématiquement Oui, occasionnellement Non jamais *	Oui, systématiquement Oui, occasionnellement Non jamais *	Urinaire Salivaire Sanguin *
- De médicaments psychotropes : anxiolytiques, benzodiazépines, hypnotiques, ...	Oui, systématiquement Oui, occasionnellement Non jamais *	Oui, systématiquement Oui, occasionnellement Non jamais *	Urinaire Salivaire Sanguin *

N° département

\* **EFFACER LES MENTIONS INUTILES,**  
ou en rajouter si nécessaire



GERS

SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL

ISP Hélène DOSTES  
Compagnie LOMAGNE - CIS MIRADOUX

## **QUESTIONNAIRE SAPEUR POMPIER**

Dans le cadre de ma formation initiale d'Infirmière Sapeur Pompier, je réalise un travail d'application tutoré axé sur la consommation de médicaments par les sapeurs pompiers.

Pour cela, je réalise une enquête auprès des sapeurs-pompiers gersois sous la forme du questionnaire ANONYME ci-dessous. Je vous remercie par avance de l'attention que vous y porterez et de vos réponses sincères.

1/ Avez - vous déjà pris des médicaments contre le stress, l'anxiété, ou pour vous aider à dormir, autre que homéopathique?

OUI

NON (merci, ce questionnaire est terminé pour vous)

2/ Ces médicaments vous ont-ils été prescrits personnellement par un médecin, ou est-ce une personne de votre entourage qui vous les a donnés ?

Prescription personnelle

Automédication

3/ Avez-vous été informés des effets secondaires de ces médicaments (risque important de somnolence, perte de vigilance, de mémoire, diminution des réflexes, effet désinhibant...) avant de les consommer ?

OUI

NON

4/ Etes-vous déjà partis en intervention pompier en ayant consommé peu de temps avant ce type de médicament ?

OUI

NON

5/ Si vous consommez régulièrement des médicaments contre le stress, l'angoisse, ou pour dormir, le signalez-vous lors des visites d'aptitude des sapeurs pompiers ?

OUI

NON

6/ Vous êtes-vous déjà retrouvés en situation dangereuse, que ce soit dans le cadre d'une intervention pompier ou non, du fait de la prise de médicaments contre le stress, l'angoisse, ou pour dormir ?

OUI

NON

**Annexe 3**

Département	Mail	Téléphone
1	monique.michelard@sdis01.fr	
2	solivetto@sdis02.fr	
3	cedric.havard@sdis03.fr	
4		04 92 30 89 39
5	didier.zappoli@sdis05.fr	04 92 40 18 35
6	pierrick.vidal@sdis06.fr	
7		04 75 66 36 00
8	vautierl@sdis08.fr	
9	chaumelle@sdis09.fr	05 61 05 43 41
10	joel.samoun@free.fr	
11	thierry.gras@sdis11.fr	
12	andre.gaffier@sdis12.fr	
13	mpluches@sdis13.fr	
14	ghamelin@sdis14.fr	
15	j.andrieu@sdis15.fr	
16	letertre.m@sdis16.fr	05 45 39 99 22
17	Helene.Hochart@sdis17.fr	
18	valavalette@sdis18.fr	
19		05 55 29 64 11
2A	miniconi.patrick@sdis2a.fr	
2B	lodico@sdis2b.fr	04 95 30 98 19
21		03 80 78 77 80
22		02 96 75 10 03
23	Dr Michel Gilet	05 55 64 55 11
24	DAVADANT.Philippe@sdis24.fr	
25	Fabienne.NICOD@sdis25.fr	
26	Valérie VINCENT	04 75 82 72 22
27	laurence.mourgues@sdis27.fr	
28	DGOURCI@sdis28.fr	
29	franck.leviavant@sdis29.fr	
30	i.delavaud@sdis30.fr	04 66 63 36 60
31	sebastien.couarraze@sdis31.fr	
32	florent.zadro@sdis32.fr	
33	philippe.bouffard@sdis33.fr	
34	daniel.tournebize@sdis34.fr	
35		02 99 87 97 57
36		02 54 25 20 81
37	pdahlet@sdis37.fr	
38	patrice.lenfant@sdis38.fr	
39		03 84 87 08 15
40	dominique.morincome@sdis40.fr	
41		02 54 51 54 82
42		04 77 23 27 24
43	sebastien.scatamacchia@sdis43.fr	
44	Philippe.DESHAYES@sdis44.fr	
45		02 38 52 35 12

Département	Mail	Téléphone
46	Michel.TAILLADE@sdis46.fr	
47		05 53 48 99 11
48	bruno.bouhourd@cegetel.net	
49	valerie.romelard@sdis49.fr	
50	p.bedel@sdis50.fr	02 33 72 52 24
51	stein.sophie@sdis51.fr	
52		03 25 30 25 25
53	m.leloup@sdis53.fr	
54	Christian.Marchal@sdis54.fr	
55	vGENIN@sdis55.fr	
56	YJounot@sdis56.fr	
57	jerome.max@sdis57.fr	
58	christine.guillard@sdis58.fr	
59	clanquetin@sdis59.fr	
60	nicolas.longuet@sdis60.fr	
61	emilie.desrame@sdis61.fr	
62	jbourgois@sdis62.fr	
63	d_diogon@sdis63.fr	
64	arnault.larrieu@sdis64.fr	
65	olivier.viron@sdis65.fr	
66	corinne.masson@sdis66.fr	
67	marc.frantz@sdis67.com	
68	Denis.Muller@sdis68.fr	
69	philippe.secondi@sdis69.fr	04 72 84 39 06
70		03 84 75 64 75
71	cgentil@SDIS71.fr	
72	gael.hardouin@sdis72.fr	
73		04 79 60 73 26
74	CordeauJC@sdis74.fr	
76		02 35 56 11 63
77	bleuse@sdis77.fr	
78		01 39 25 19 00
79	G.AYMARD@sdis79.fr	
80	JeanClaude.SZYMANSKI@sdis80.fr	
81	lucile.papaix@sdis81.fr	
82	francois.sarda@sdis82.fr	
83	resp_medical@sdis83.fr	
84	bricout.r@sdis84.fr	
85	Emmanuel.Louineau@sdis-vendee.fr	
86	Christophe.STEPHANT@sdis86.net	
87	claude.melchiade@sdis87.fr	05 55 12 61 65
88		
89	Pharmacien Commandant Voliot	03 86 94 44 15
90		03 84 58 78 53
91	louvetac@gmail.com	
95	Jean-Francois.THIEBAUT@sdis95.fr	

# Annexe 4

n° SDIS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	2A	2B
alcool aptitude	non	oui	non	occas	occas	occas	occas	occas	occas	occas	non	non	non	non	occas	non	non	occas	occas	occas	occas
alcool accident	non	oui	non	non	non	non	non	non	non	non	non	occas	non	non	non	non	occas	oui	non	non	non
alcool dépistage		éthylotest + sanguin		ggt	ggt ou cdt	sanguin	ggt	sanguin : vgm, ggt, cdt	cdt			éthylotest + sanguin		gamma GT	sanguin : cdt, ggt		éthylotest	ethylo + sanguin	éthylotest	sanguin : oh, ggt	sanguin : cdt
														syst tous les 3 ans							
													contrôle CS						contrôle inopinés sur cs		contrôle inopinés sur cs
cannabis aptitude	non	occas	non	non	occas	occas	non	occas	occas	non	non	occas	occas	occas	non	non	occas	oui	non	oui	occas
cannabis accident	non	occas	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
cannabis dépistage					urinaire	urinaire		drug screen	urinaire			urinaire	urinaire	urinaire			urinaire	urinaire		urinaire	urinaire
						recrutement		recrut syst				recrut syst	recrut syst	tous les engagements			recrut syst				
																			contrôle inopinés sur cs		contrôle inopinés sur cs
drogues aptitude	non	occas	non	non	occas	occas	non	non	non	non	non	non	occas	occas	non	non	occas	occas	non	oui	occas
drogues accident	non	occas	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
drogues dépistage					urinaire	urinaire							urinaire	urinaire			urinaire	urinaire		urinaire	urinaire
						recrutement							recrut syst	tous les engagements			recrut syst	recrutement			
																			contrôle inopinés sur cs		contrôle inopinés sur cs
méd aptitude	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	occas	non	non	non	occas	non	non	non	occas
méd accident	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
méd dépistage													urinaire				sanguin				urinaire
													recrut syst				recrut syst				

contrôle inopinés sur cs      contrôle inopinés sur cs

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
occas	occas	occas	non	occas	occas	non	occas	occas	occas	occas	occas	occas	occas	occas	occas	occas	occas	occas	non
non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	occas	non	non	non
oh,					ggt		cdt si	Gamma			éthylotest				ggt,				
ggt,	ggt	ggt		ggt	+/-		suspicion	GT	ggt, cdt	ggt	sanguin :	éthylotest,		éthylomètre,	vgm,	ggt +/-			
cdt					cdt						ggt		sanguin	ggt	+/-cdt	cdt	ggt	ggt	
										syst						syst			
										recrut						recrut			
non	non	occas	non	occas	non	occas	non	oui	occas	non	occas	occas	oui	oui	occas	occas	occas	non	non
non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
		recrut		urinaire		urinaire		urinaire	urinaire		urinaire	urinaire	urinaire	urinaire	urinaire	urinaire	urinaire		
		syst						et											
				recrutement				sanguin	syst		syst				syst	syst			
				seul				si +	recrut		recrut				recrut	recrut			
non	non	non	non	occas	non	occas	non	non	occas	non	occas	occas	occas	oui	occas	occas	occas	non	non
non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
				urinaire		urinaire			urinaire		urinaire	urinaire	urinaire	urinaire	urinaire		sanguin		
				recrutement					syst						syst	syst			
				seul					recrut						recrut	recrut			
non	non	non	non	non	non	non	non	non	occas	non	non	non	occas	non	occas	non	non	non	non
non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
									urinaire				urinaire		urinaire				
															syst				
															recrut				

41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59
occas	occas	occas	non	occas	occas	occas	occas	non	non	occas	non	occas	non	non	non	non	non	oui
non	non	non	occas	non	occas	non	non	non	non	non	non	non	occas	non	occas	oui	non	occas
éthylotest, ggt, cdt	éthylomètre, ggt	oh, ggt	éthylotest	ggt, bilan hép	sanguin : cdt, éthy si accident	sanguin: ggt, cdt	éthylotest, sanguin : ggt, cdt			sanguin : oh + ggt		oh, ggt	éthylotest		éthylomètre	éthylomètre		ggt
	contrôle inopinés sur cs				recrut		'+ controles cs											
occas	occas	non	occas	non	occas	non	non	non	occas	oui	non	occas	occas	occas	occas	occas	occas	oui
non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
urinaire	urinaire		urinaire		urinaire				urinaire	urinaire		urinaire	urinaire	urinaire	urinaire	urinaire	urinaire	urinaire
syst recrut	syst recrut				recrut syst				syst recrut			syst recrut	recrut syst	recrut syst	recrut syst	recrut syst	recrut	
				arrêt car illégal?														
occas	occas	non	occas	non	occas	non	non	non	occas	non	non	non	occas	occas	occas non	non	non	non
non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	urinaire	non	non	non
urinaire	urinaire		urinaire		urinaire				urinaire				urinaire	urinaire	recrut syst			
syst recrut	syst recrut				recrut syst				syst recrut				recrut syst	recrut syst				
non	non	non	occas	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
			urinaire															

60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	76	77	78
non	non	non	occas	occas	non	oui	non	non	non	occas	non	occas	non	non	non	non	occas
non	oui	occas	occas	non	oui	non	occas	non	non	non	occas	non	non	non	non	occas	non
	ggt	éthylotest + sanguin	éthylotest	ggt, bilan hép	éthylotest	sanguin : ggt	éthylotest				cdt	ggt +/- cdt	bilan hép sur place			éthylotest	ggt
			cdt si doute à l'aptitude														
												contrôle cs éthylotest	éthylotest à disposition		éthylotest dans cs		incident à l'étude
occas	oui	non	oui	non	non	non	occas	occas	non	non	non	non	occas	oui	occas	non	non
occas	occas	occas	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	occas	non
urinaire	urinaire	urinaire	urinaire (+ sanguin si besoin)				urinaire	urinaire				urinaire	urinaire	urinaire	urinaire	urinaire	
			sept 2013	avant fin 13											recrut en syst	recrut syst	
											prévu 2014 salivaire	prévu 2014					
occas	occas	non	oui	non	non	non	occas	non	non	non	non	non	occas	non	non	non	non
occas	non	occas	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
urinaire	urinaire	urinaire	urinaire (+ sanguin si besoin)				urinaire					urinaire	urinaire				
			sept 2013	avant fin 13											recrut en syst		
											prévu 2014 salivaire	prévu 2014					
non	occas	non	oui	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
	urinaire		urinaire (+ sanguin si besoin)														
			sept 2013														



79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	95
occas	non	non	occas	oui	occas	non	non	occas		oui	non	non	occas
occas	occas	non	non	non	non	occas	occas	non		non	non	occas	occas
éthylotest + sanguin	éthylotest		ggt, spotchem	sanguin : ggt	sanguin : ggt	éthylotest	sanguin : oh, ggt	ggt		éthylotest		éthylotest	sanguin : oh, ggt
								éthylotest sur demande hiérarchie					
non	occas	occas	non	non	occas	occas	occas	oui		occas	non	occas	oui
non	occas	non	non	non	non	non	non	non		non	non	non	occas
	urinaire	urinaire			urinaire	urinaire	urinaire	urinaire		urinaire		urinaire	urinaire
					recrut syst		recrut syst			recrut syst			
non	occas	non	non	non	occas	occas	occas	occas		occas	non	occas	occas
non	occas	non	non	non	non	non	non	non		non	non	non	occas
	urinaire				urinaire	urinaire	urinaire	urinaire		urinaire		urinaire	urinaire
					recrut syst		recrut syst			recrut syst			
non	occas	non	non	non	non	non	non	non		occas	non	occas	non
non	occas	non	non	non	non	non	non	non		non	non	non	non
	urinaire									urinaire		urinaire	
										recrut syst			

Le Service Départemental  
d'Incendie et de Secours

AUCH, le 23-mai-13



**GERS**

Direction  
Service de Santé et de Secours  
Médical  
Affaire suivie par : Médecin 1<sup>ère</sup>  
classe Gilles PALOQUE  
Tél. : 05 42 54 12 54  
Courriel : gilles.paloque@sdis32.fr

## ATTESTATION

Je soussigné, Dr Gilles PALOQUE, Médecin-chef du S.D.I.S. du GERS, atteste avoir pris connaissance du sujet de travail de Madame Hélène DOSTE intitulé : « le risque lié à la consommation de psychotropes légaux (anxiolytiques / hypnotiques) en automédication par les sapeurs-pompiers »

En conséquence, je lui donne mon accord pour venir soutenir son Travail d'Application Tutoré lorsqu'elle aura reçu sa convocation précisant la date et le lieu.

Le Médecin-chef du Service de Santé et  
de Secours Médical du S.D.I.S. du GERS,

Médecin 1<sup>ère</sup> classe Gilles PALOQUE

MEDECIN CHEF

MEDECIN 1<sup>ère</sup> CLASSE  
GILLES PALOQUE